



Service de gardiennage et
d'accompagnement de personnes TSA

Guide aux parents

Janvier 2015





Chers parents,

Le répit est un élément préventif important. Il permet une pause, un ressourcement. Pour plusieurs familles, qui font face à la réalité quotidienne de la vie avec une personne ayant un Trouble du spectre de l'autisme (TSA), il peut représenter un besoin essentiel.

Autisme Montérégie met à votre disposition ce guide à l'usage des parents. Nous vous invitons à le consulter afin de prendre connaissance de la procédure à suivre pour utiliser le service ACCÈS-RÉPIT. Par ailleurs, ce guide contient également plusieurs informations en lien avec le déroulement du projet et quelques outils pratiques pour faciliter la période de gardiennage et ainsi optimiser la qualité de votre répit.

Si vous vivez des difficultés, ou si vous avez des inquiétudes par rapport à l'utilisation du service, n'hésitez pas à communiquer avec nous via notre site Internet, par courriel ou par téléphone et c'est avec plaisir que nous vous épaulerons.

Nous vous souhaitons d'avance, et très sincèrement, de savourez tous vos moments de répit. Vous les avez amplement mérités.

Bonne lecture.

Dans ce document, l'acronyme TSA est utilisé au même titre que pourrait l'être l'acronyme TED. Le générique féminin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement pour alléger le texte.

Autisme Montérégie

Organisme à but non lucratif créé en 2006, Autisme Montérégie est la seule association spécialisée en troubles du spectre de l'autisme en Montérégie. Elle est mandatée par l'Agence de la santé et des services sociaux pour soutenir les personnes TSA et leur famille. Elle a comme objectif d'améliorer la qualité de vie de ces personnes en leur offrant divers services. L'association, qui a pignon sur rue à Longueuil, dessert la population des 11 territoires des Centres de santé et de services sociaux de la Montérégie.

Pour en connaître davantage sur notre organisme et découvrir les autres services que nous offrons, visitez notre site Internet : www.autismemonteregie.org

Service Accès-Répit

Accès-Répit est un service de gardiennage à domicile et d'accompagnement lors de sorties extérieures pour la personne TSA et sa famille.

Objectifs

- Permettre à la personne TSA de passer un bon moment en compagnie d'une personne qualifiée qui sera attentive et réceptive à ses besoins
- Permettre à la famille de profiter d'un moment de répit en ayant accès à une banque de gardiennes formées en TSA dans son secteur de résidence

Deux volets

- La création d'une banque locale de gardiennes formées en TSA par Autisme Montérégie
- La mise en place d'un processus de jumelage optimisé entre les familles des personnes TSA et les gardiennes disponibles

Responsabilités d'Autisme Montérégie

1. Recruter et former des gardiennes. Compléter le processus d'accréditation des gardiennes.
2. Créer une banque de gardiennes qui ont le désir, la disponibilité et les aptitudes nécessaires pour bien s'occuper d'une personne avec un TSA de tout âge.
3. Inviter les familles à consulter la liste de gardiennes sur le site internet d'Autisme Montérégie. Dans le cas d'une personne avec un TSA ayant des besoins très particuliers et / ou si une famille éprouve des difficultés à trouver une gardienne sur la liste web, la chargée de projet Accès-Répit peut proposer à la famille des candidatures pour lesquelles une concordance au niveau des critères de sélection est observée, en lui remettant des fiches de gardien(ne)s (*voir annexe 1*).
4. Gérer la banque (liste) de gardiennes.
5. Faire un suivi auprès des familles et des gardiennes.
6. Apporter un soutien aux gardiennes, au besoin.
7. Produire tous les documents essentiels au bon fonctionnement du service Accès-Répit et s'assurer d'offrir un service de qualité à tout point de vue.

Suivi auprès des familles

Afin de nous permettre d'améliorer le service, mieux représenter les besoins des familles et la pertinence d'une ressource comme Accès-Répit, nous avons besoin de la collaboration des parents. Ainsi, un suivi annuel sera fait auprès des familles sous forme de questionnaire de satisfaction.

Responsabilités des parents

1. Le salaire de la gardienne doit être assumé par la famille. Si vous éprouvez de la difficulté à assumer les frais de gardiennage, vous pouvez contacter votre intervenante famille d'Autisme Montérégie afin qu'elle puisse vous suggérer des ressources.
2. De plus, pour Autisme Montérégie, deux conditions gagnantes sont primordiales pour pouvoir offrir et assurer un service de qualité : une communication ouverte et une collaboration continue entre tous les partis.
3. Le parent a la responsabilité de contacter lui-même la gardienne de son choix, de demander à la rencontrer et de s'assurer qu'il se sent en confiance avec elle.
4. Lors d'une rencontre préparatoire (avant la première période de garde), le parent doit prendre bien soin de communiquer ses attentes et les besoins spécifiques de son enfant TSA à la gardienne qu'il a choisie d'embaucher (*voir annexe 2*). Dans ces conditions, il y a fort à parier que la période de garde sera agréable et constituera une expérience positive pour tous les membres impliqués.

5. Ce qu'il y a de particulier avec le service Accès-Répit, c'est que la personne ayant un TSA peut être gardée à la résidence familiale (avec ou sans sa fratrie) ou bien elle peut se faire accompagner par la gardienne dans des lieux déterminés lors de sorties extérieures. Cela revient au parent de choisir la situation qui lui convient le mieux.
6. À noter que des outils pratiques peuvent être utilisés lors des sorties extérieures, comme le formulaire d'autorisation de sortie extérieure (*voir annexe 1*).

Pout toute appréciation ou insatisfaction de la part des familles à l'égard des services reçus, Autisme Montérégie invite fortement les parents à communiquer avec la chargée de projet afin de lui faire part de leurs commentaires, dans le but d'améliorer la qualité du projet Accès-Répit.

Facteurs d'exclusion au service

Les dirigeants d'une ressource de type familial, qui hébergent des personnes TSA, ne sont pas admissibles au service Accès Répît.

Pour offrir un service de qualité aux familles et aux gardiennes, Autisme Montérégie se réserve le droit d'exclure l'un ou l'autre des partis (gardienne ou famille requérante), suite à une plainte déposée ou un cas litigieux rapporté, tel que :

- Les cas de violence, d'agressivité ou de négligence
- Le non-respect des engagements (retards ou annulations fréquentes, non-respect du salaire établi, non-paiement des heures travaillées)
- Le non-respect des valeurs de la famille
- Le bris de confiance ou de confidentialité
- Toute situation compromettant la sécurité ou l'intégrité du gardien, de la famille et/ou de la personne TSA

Il demeure donc très important de nous aviser, le plus rapidement possible, si une situation problématique survient, afin que nous puissions intervenir.

Tarif horaire de la gardienne

Bien que la majorité des gardiennes/accompagnatrices d'Accès-Répît établissent leur tarif entre 10 et 14 \$/l'heure, cette question n'a malheureusement pas de réponse fixe, car rien ne semble être établi. Avec l'autorisation de l'auteure Madame Paulina Podgorska, fondatrice de *sosgarde.ca* – vous trouverez ci-dessous le texte intitulé *Comment établir le salaire d'une gardienne d'enfant*, tiré de l'article du 30 avril 2015. Source : www.mamanpouurlavie.com

Quand une famille cherche une gardienne d'enfants, une des premières choses qu'elle se demande est « combien je dois payer ma gardienne? ». Voici des réponses!

C'est une question importante et très pertinente, qui malheureusement n'a pas de réponse fixe, car rien ne semble être établi. Pour les gardiennes, la garde d'un enfant n'est pas seulement un plaisir, mais, avant tout, c'est un emploi, et donc il faut offrir un salaire qui reflète un emploi désirable des autres. Le salaire d'une gardienne dépend de plusieurs facteurs.

Voici 9 points qu'on recommande toujours à nos familles de considérer avant de fixer leur budget :

1. **L'âge de la gardienne** – Les petites gardiennes, jeunes filles de moins de 18 ans, sont payées beaucoup moins que les gardiennes majeures. Les petites gardiennes font du gardiennage pour gagner l'argent de poche et non comme une source de revenus. Les tarifs varient de région en région, de 7 \$ à 10 \$ par heure. Les gardiennes de plus que 18 ans vont demander des salaires plus en ligne avec les salaires minimums donc de 10 \$ à 13 \$/h, puisqu'elles ont le choix d'autres emplois. (Le salaire minimum au Québec est en ce moment 10,35 \$/h.)
2. **L'expérience en garde d'enfants** – Plus d'expérience pertinente la candidate possède, plus elle voudra être rémunérée. Donc les gardiennes avec de l'expérience acquise chez d'autres familles, dans les garderies ou en centre de la petite enfance demandent plus.
3. **Les qualifications de la gardienne** – Pour garder, un standard minimum est requis : le cours de premiers soins et, pour les petites gardiennes, un cours de gardien averti donné par la Croix-Rouge. Plusieurs gardiennes ont des qualifications bien au-dessus de ceci : certification en éducation à la petite enfance, infirmière ou professeur d'école. Ces qualifications sont souvent utilisées dans leur tâche de gardienne, donc le salaire le reflète.
4. **Les spécificités de l'enfant à charge** – Un enfant à besoins spéciaux va avoir besoin de plus d'efforts et tâches de la part de la gardienne. Les nounous vont charger plus dans ces circonstances.

5. **Le nombre d'enfants et l'âge des enfants à garder** – Plus il y a d'enfants à garder, plus de travail est requis, et donc votre gardienne peut demander plus d'argent. Plus les enfants sont jeunes et exigent donc plus de supervision et d'aide, plus le taux salarial sera élevé.
6. **La présence d'autres tâches autre que la garde** – Plusieurs familles demandent aux gardiennes de faire de légères tâches ménagères. Ceci est souvent considéré comme un travail additionnel au gardiennage et peut être chargé comme tel.
7. **Les heures de gardiennage** – Les heures plus longues, tardives ou de nuit et weekend peuvent influencer le taux demandé par une gardienne.
8. **La localisation où la garde se fait** – Les centres urbains présentent en général des salaires plus élevés que les régions.
9. Et finalement, **les références et revues des autres familles** – une bonne gardienne, que les enfants adorent et que les parents apprécient va être en demande. Un taux supérieur peut être demandé par une telle gardienne, car elle sait qu'elle pourra trouver du travail ailleurs.

Il faut dire quand même que les salaires des gardiennes sont négociables. Pour qu'une relation de confiance et de long terme se développe entre la famille et la gardienne, il est mieux d'être ouvert et clair sur le salaire offert dès le départ. Il est aussi recommandé d'évaluer le salaire régulièrement (une fois tous les 3 à 6 mois) pour que tous changements dans les facteurs énumérés plus haut soient reflétés dans le taux. De nouveau, une conversation franche et transparente entre la gardienne et la famille est encouragée. Il est toujours préférable de donner plus que moins à une bonne gardienne si vous pouvez vous permettre. Après tout, une gardienne affecte le développement de votre enfant d'une manière significative et donc ça vaut la peine de la garder le plus longtemps possible.¹

Reçu pour frais de gardiennage

Lorsqu'il fait sa déclaration annuelle d'impôt, le parent est en droit de demander le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, s'il remplit certaines conditions :

Pour les frais de garde qui sont payés à une gardienne (un particulier qui n'a pas l'obligation de lui fournir un relevé), le parent doit disposer d'un reçu qui porte : le numéro d'assurance sociale, l'adresse et la signature de la gardienne (*Modèle de reçu disponible sur demande*).

1 <http://www.mamanpourlavie.com/vivre-en-famille/organisation-et-vie-quotidienne/6565-comment-etablir-le-salaire-d-une-gardienne-d-enfant.shtml>

Ressources diverses

Annexes du Guide à l'usage des parents

Il s'agit de modèles de formulaires qui peuvent être utilisés pour les périodes de garde afin d'améliorer la communication entre la famille et la gardienne. Pour recevoir ce document contactez la chargée de projet par courriel à accesrepit@autismemonteregie.org

Vignette d'accompagnement loisir

La vignette d'accompagnement touristique et de loisir accorde la gratuité d'entrée, dans les endroits participants, à l'accompagnateur d'une personne âgée d'au moins 12 ans, ayant une déficience ou un problème de santé mentale et nécessitant l'aide d'un accompagnateur dans ses sorties touristiques ou de loisir.

Vous trouverez la liste des endroits qui acceptent la vignette sur le site internet : www.vatl.org



Pour plus d'informations, contactez **Autisme Montérégie**
Tél. : 450 646-2742, poste 207 Sans frais : 1 888 424-1212
Courriel : accesrepit@autismemonteregie.org
ou visitez le site internet : www.autiemonteregie.org